

THÈME 3 Quel syndicalisme pour aller de l'avant ?

Rapporteurs :
B. Duffourg, Th. Jouve

Syndicalisme, quelles perspectives ?

Le mouvement syndical, du fait de ses divisions n'a pas toujours été à la hauteur des mobilisations sociales. Il est face à un enjeu décisif : se rassembler, construire des propositions et des mobilisations unitaires, massives et durables pour imposer d'autres choix.

L'exemple du CPE est significatif : l'unité sans faille des 12 organisations syndicales a joué un rôle déterminant. Pourtant, après le retrait du CPE, il n'a pas été possible de maintenir cette unité.

La construction d'un mouvement fort et durable contre la casse de la Fonction Publique reste à faire. Dans le 2nd degré, l'existence d'un cadre unitaire durable a joué un rôle important pour construire des mobilisations plus larges.

Notre congrès doit débattre de la stratégie syndicale à mettre en œuvre pour mettre en échec la poli-

tique gouvernementale et impulser de nouvelles dynamiques unitaires. Il doit aussi réfléchir aux moyens de faire reconnaître la représentativité de la FSU.

Renforcer le SNES : Les progrès du SNES aux dernières élections professionnelles ne doivent pas masquer ses difficultés : baisse de la syndicalisation (même si le taux de syndicalisation au SNES reste une exception) ; état du réseau des S1... Les attaques répétées contre le 2nd degré, le renouvellement de notre profession, expliquent en partie ces difficultés. Comment renforcer les liens entre le SNES et la profession, mieux répondre aux attentes des collègues, en particulier des jeunes, améliorer l'image du SNES, son implication dans la FSU ? La mise en place d'une structure régionale FSU peut créer une nouvelle dynamique, dans laquelle le SNES doit jouer un rôle important.

Le S1, base de notre syndicalisme : C'est le lieu où se créent les liens entre le SNES et la profession, où se construisent les revendications et les mobilisations. Les tâches des militants qui les animent sont de plus en plus lourdes, et le renouvellement de notre profession touche

aussi les S1 : ces difficultés sont une des causes de la baisse de syndicalisation. Notre congrès doit faire des propositions pour renforcer le réseau des S1.

Le fonctionnement du SNES :

Les tâches des S2 et du S3 sont de plus en plus lourdes. Comment intégrer de nouveaux militants ? Faut-il augmenter les décharges syndicales ? Comment mieux utiliser les droits existants ? Quels droits nouveaux revendiquer ? Notre congrès devra aussi réfléchir à notre politique de formation syndicale. Les prérapports pointent en particulier deux questions, la parité et l'intégration de nouveaux militants et posent la question de « *mesures contraignantes* » sur la rotation des mandats et sur la parité. Sont-elles une réponse pertinente ? Ne risquent-elles pas d'affaiblir notre potentiel militant ? Faut-il plutôt rechercher d'autres solutions ?

Les militants qui partent en retraite, sont de plus en plus nombreux. Comment ne pas laisser perdre leur expérience, utiliser au mieux ce potentiel et cette richesse ? Notre congrès devra aussi débattre de l'action internationale du Snes et des propositions de modifications statutaires.

Carrières

HORS-CLASSE

Le groupe de travail sur le barème de la hors-classe s'est tenu le 26 janvier. Le rectorat nous a soumis un projet sans grand changement par rapport à celui de l'an dernier. Trois modifications y figuraient :

- fin de la prise en compte du mode d'accès à l'échelon pour les CPE.
- prise en compte de l'exercice en UPI.
- intégration de la prise en compte de la bi-admissibilité dans la « *rubrique* » titres et diplômes.

Nous avons rappelé nos demandes concernant une meilleure prise en compte de l'ancienneté au 11^{ème} échelon, notamment par l'attribution d'une bonification de 40 points pour 4 ans d'ancienneté au 11^o échelon, à plusieurs reprises dans la discussion. L'administration refuse de modifier

cette partie du barème. Nous avons eu une longue discussion sur les retards d'inspection eu égard au poids que prend maintenant la note pédagogique sur l'avancement d'échelon et donc sur la hors-classe.

Nous avons démontré que toutes les disciplines n'avaient pas les mêmes pratiques et que faute d'IPR en nombre suffisant, les retards d'inspection perdurent. Nous avons demandé que les collègues ayant un retard supérieur à 5 ans soient remis dans la grille cible où leur inspection précédente les avaient situés. Nous avons aussi demandé au rectorat d'avoir une attention particulière pour tous nos collègues TZR au regard de la bonification accordée par le chef d'établissement et pour tous nos collègues intégrés par liste d'aptitude

qui bien souvent ont été promus au 11^{ème} échelon à l'ancienneté.

L'administration a par ailleurs, à notre demande, évoqué la nécessité d'une harmonisation entre IPR pour les rubriques titres et diplômes et activités « *spécifiques* ».

La discussion sur le barème hors-classe est terminée ; nous attendons le projet. Mais la discussion sur les retards d'inspection, les disparités entre disciplines, entre 2nd degré et supérieur, elle, reste ouverte. Nous nous engageons à la reprendre à chaque occasion.

Nous devons poursuivre notre action pour que la hors-classe soit une fin de carrière pour tous .

F. DENJEAN-DAGA - F. THONNAT

Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Février 2007 - N°204

Notre site vous informe :

<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :

s3mon@snes.edu

Sommaire :

PAGE 2

Congrès Académique

PAGE 3

Congrès Académique

PAGE 4

Congrès Académique

Hors-classe



Manifestation nationale du 20 Mars

**Congrès académique
les 6 et 7 mars 2007
Lycée Champollion
à Lattes (34)**

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue

MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage

Presse - Montpellier CT

Déterminés, pour l'avenir

Et bien non, il n'y aura pas de trêve électorale car ce gouvernement a décidé de sacrifier l'Education Nationale...

Non seulement toutes les mesures de la loi Fillon sont devenues effectives avec de Robien mais encore ils ont décidé d'aller plus loin, d'utiliser tous les moyens pour détruire le second degré, pour mettre en place une éducation à minima, sans aucune ambition pour la jeunesse.

- Réforme de la formation initiale qui promet aux futurs profs un véritable catalogue de recettes et de compétences à acquérir...le tout avec plus d'heures de cours (8h).
- Réforme des affectations des stagiaires : 3 ans dans la même académie, qui se traduira par un blocage du mouvement...et/ou une régionalisation des concours...mais en tous cas par la fin du droit à la mobilité pour tous, et donc aussi pour la plupart des stagiaires.
- La bivalence qui arrive à la fois par la formation initiale et la modification des décrets de 50.
- La remise en cause du droit à être affecté sur un poste.
- La multiplication des tâches demandées aux enseignants (entretiens d'orientation, mise en œuvre des PPRE, multiplication des évaluations...) et de leur charge de travail (suppression des heures de chaire, multiplication des réunions...).
- Le renforcement de l'autonomie des établissements, la confiscation de l'autonomie pédagogique par le conseil pédagogique, la porte ouverte à toutes les dérives et dérèglementations par la généralisation des expérimentations, qui entraînent une complète remise en cause de notre métier.
- La diminution du budget de l'E.N., du nombre de postes aux concours, l'inflation des suppressions de postes... Et le projet d'en supprimer encore 24 000 dans les 3 ans à venir, avec la mise en œuvre des audits collège et lycée.
- Diminuer le nombre de fonctionnaires pour mieux les rémunérer ont-ils affirmé ! Notre pouvoir d'achat ne cesse de diminuer !

Les mobilisations massives de notre profession permettent de faire entendre une autre voix, de montrer à tout le monde la réalité de la politique menée et toutes les conséquences qu'elle a aujourd'hui mais surtout qu'elle aura demain sur des milliers d'élèves condamnés à un sous SMIC culturel, d'exiger une autre politique éducative, porteuse d'une réelle ambition pour les jeunes de notre pays et qui respecte les personnels et leurs métiers.

Les grèves unitaires et massives du 18 décembre et du 8 février, notre manifestation nationale du 20 janvier, montrent que notre profession est déterminée à porter au plus haut niveau cette exigence. Et les dénégations embrouillées de notre ministre - que les media osent à peine reprendre, même entre parenthèses - n'en peuvent mais.

Notre détermination, notre refus de laisser démanteler le système éducatif, notre volonté de défendre l'avenir des jeunes et de nos métiers, doivent continuer à s'exprimer avec plus de force encore, en luttant dans chaque établissement contre les suppressions de postes, en alertant les parents d'élèves et l'opinion publique, en préparant de nouvelles mobilisations.

B. DUFFOURG - F. THONNAT
Le 12 février 2007

CONGRES ACADEMIQUE : 6 ET 7 MARS 2007 LYCEE CHAMPOLLION, LATTES (34)

DÉROULEMENT DU CONGRÈS

6 mars 9h-9h30 : accueil des congressistes
9h30-11h00 : séance plénière : débat sur l'activité du syndicat ; présentation des thèmes par les rapporteurs.
11h-12 h30 et 13h30 - 15h : réunion des courants de pensée
12h30 : repas
15h-18h00 : réunion des commissions

7 mars 9h-12h30 : débat en séance plénière
12h30 : repas
13h 30-17h : débat en séance plénière

Pour préparer le congrès : Les rapports préparatoires ont été publiés dans les 2 cahiers envoyés à tous les adhérents avec l'US N° 646 du 15 janvier 2007 ; les numéros suivants de l'US contiennent un certain nombre de contributions aux débats du congrès.

Pour participer au congrès : Chaque section d'établissement désigne sa délégation sur la base suivante : un délégué par S1 jusqu'à 15 adhérents, 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 adhérents (même incomplète). Les membres de la CA participent de plein droit au congrès, ainsi que les commissaires paritaires (à titre consultatif).

Pour participer à l'élaboration des motions : Vous pouvez, de préférence, adresser par avance aux rapporteurs vos contributions personnelles ou collectives (courrier ou e-mail), ou bien les apporter le premier jour du congrès.

Le texte introductif analyse le contexte social, économique et politique et les conséquences de la politique gouvernementale, notamment sur l'emploi, le droit au travail, les services publics, la Fonction Publique et l'Education Nationale. Le pré-rapport invite le congrès à poursuivre cette analyse et à inscrire sa réflexion dans ce contexte.

THÈME 1

Un second degré ambitieux pour l'accès de tous aux savoirs et aux qualifications

Rapporteurs :
Sebastien Badet
Elizabeth Cassou Barbier
Arnaud Roussel
Frédérique Thonnat

Collèges et lycées sont de plus en plus pilotés par le local et par une logique de réduction des coûts.

Collège :

Doit-on aller vers un allègement des programmes ? Une meilleure articulation entre les niveaux ? Quel rôle pour les classes relais ?

(public, durée de séjour, quel suivi, par qui ?).

Quel bilan de l'apprentissage actuel ? 50% de rupture de contrat la 1^{ère} année).

Quels dispositifs pour les élèves les plus en difficulté ?

Développement des DP6 en liaison avec les LEP ? Suivi individualisé des parcours de ces élèves ?

Faut-il des dispositifs alternatifs au redoublement ?

Le travail en interdisciplinarité ? Comment : constitution de groupes sur tous les niveaux dans les matières expérimentales sous forme de modules scindant les groupes classes ? en divisant les classes en 2 ou 3 groupes ?

Faut-il de l'ATP à tous les niveaux,

sans réduire l'horaire d'enseignement actuel ? Comment le mettre en place ?

Lycées :

L'offre de formation doit rester diversifiée or le déséquilibre entre les trois filières généralistes (S, SES, L) s'est accentué. La filière littéraire est la moins généraliste des trois ; il y a urgence à la réformer : comment ? Diversification des options de seconde ? ... Comment développer l'enseignement technologique ?

Enseignement prioritaire :

Quels objectifs donner à une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire ? Comment compte-t-on

Congrès Académique

la mettre en place ? Quels sont les critères pour classer en ZEP, voire étendre le dispositif ? Quels moyens pour les ZEP ? Les effectifs : limités à 20 élèves par exemple ?

Autre question : comment atteindre notre objectif d'équipes enseignantes stabilisées et volontaires ?

Soutien et accompagnement scolaire

Une question est en débat : celle de l'accompagnement scolaire, du soutien : quelle mise en œuvre dans l'école (en plus des MI/SE dont nous continuons à demander le retour), faut-il avoir des liens et de quelle nature avec le soutien « extra-scolaire » ? Quelles mesures devons-nous mettre en place dans les établissements ? Soutien après les cours intégrés dans les services ?

Carte scolaire et autonomie des établissements

Le Congrès devra s'interroger sur la carte scolaire, non pas pour la remettre en cause mais bien sur les moyens de la rendre plus efficace. Nous devons aussi nous interroger sur le (dys)fonctionnement du dialogue social dans le 2^o degré, à tous les niveaux et en particulier dans l'établissement avec le rôle du conseil pédagogique.

La question de l'autonomie des établissements devient un enjeu majeur : nous devons débattre de la façon de contrer ce glissement vers encore plus d'autonomie.

L'exigence que nous portons de la hausse du budget de l'EN doit être posée au plus haut niveau : en effet, la dépense de l'éducation était de

7,6% du PIB en 95 et elle était de 6,9% en 2005.

La Lolf, les audits, les évaluations internationales ont le même objectif : la réduction des coûts mais aussi le transfert de la charge financière sur les collectivités territoriales et les familles.



THÈME 2

Des personnels respectés dans leurs métiers, leurs qualifications et leurs droits

Rapporteurs :

F. Denjean-Daga, B. Gely, J. Journet, R. Laborie, C. Matan JP. Meljac, M. Moliner

Renversons cette logique !

Notre métier, nos carrières, nos qualifications, nos droits, nos statuts sont pris en étau par les logiques européenne et gouvernementale de réduction du coût et du nombre des fonctionnaires.

Depuis 2002, toute une batterie de mesures est mise en place pour parvenir à ces fins : loi Fillon, mesures « de Robien », audits, mise à mal des décrets de 50, réforme des IUFM, suppressions massives de postes, utilisation de la Lolf au service de ces orientations, **c'est l'introduction de la logique d'une entreprise privée dans la Fonction publique.**

Quand il faut « rentabiliser » et « réduire les coûts » dans une entreprise, on doit agir vite et fort.

D'abord on réduit le nombre de salariés : (non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux). Ensuite, on les « rentabilise » : augmentation imposée du temps de travail (remplacement de Robien, réduction des décharges) imposition de la bivalence (mentions complémentaires au CAPES et remplacements hors-matière), introduction de C.D.I et pressurisation des non-titulaires, gestion « individualisée » des carrières et des promotions, démantèlement des acquis sociaux (CNED, retraites), remise en cause du droit à mutation pour tous (parcours professionnels « méritants », préaffectation des stagiaires IUFM pour trois ans, avec à la clef, la régionalisation des concours) et du droit au poste (refonte des décrets de 50), démantèlement des vies scolaires.

Enfin on agit sur la « qualité » : réduction de l'offre de formation avec le « socle commun », incitation à abandonner les programmes et grilles horaires nationales par la « contractualisation » des objectifs d'établissement, économies avec les « sciences intégrées » en 6^{ème}, les « groupes de compétences » en langue, mise en

place des conseils pédagogiques pour mieux coordonner le tout.

Comment renverser cette logique d'entreprise privée avec toute la profession ? Ne devons-nous pas réaffirmer haut et fort que **l'école n'est pas une marchandise mais le lieu où se forment les forces vives de la Nation ?** Qu'elle a donc besoin de véritables ambitions et non d'une formation bradée ou à deux vitesses. Et que ses personnels doivent être respectés, soutenus dans leurs missions. Ne devons-nous pas réaffirmer l'importance de la liberté pédagogique ? Les enseignants, pour être efficaces et novateurs ne doivent-ils pas être des concepteurs et non de simples exécutants ? Ne devons-nous pas obtenir la reconnaissance du travail en équipe dans notre temps de travail qui doit continuer à être fixé en heures hebdomadaires d'enseignement pour éviter toute dérive ? Obtenir la progressivité de l'entrée dans le métier pour nos jeunes collègues ? Obtenir la revalorisation de nos rémunérations, à la hauteur de nos qualifications et de notre rôle social, dans le cadre d'une fonction publique de carrière renouée et de repères collectifs nationaux ?